



Comité Régional  
Hauts-de-France

# COMITÉ RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

## RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS VÉLO

**SAMEDI 26 JANVIER 2019**

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

#### Ont participé :

##### Comité de l'Aisne (02)

Frédéric Brodin  
Didier Cochet

##### Comité de la Somme (80)

Jean-Luc Briois  
Guillaume Dufrenne  
Philippe Facquet

##### Comité du Pas-de-Calais (62)

Céline Flament  
Ruddy Galien  
Gilbert Lenglin  
Charles Erouart

##### Comité du Nord (59)

Patrick Valcke

#### Direction régionale collégiale du comité régional FSGT des Hauts de France

Hubert Desmet  
Pascal Machu  
Alain Nedelec

#### Equipe fédérale permanente en région Hauts de France

Benjamin Chevit

**La première réunion de la commission régionale Hauts de France des activités vélo (CRAV) s'est tenue le samedi 26 janvier 2019 dans les locaux du comité régionale FSGT des Hauts de France.**

#### A l'ordre du jour :

- validation de la composition de la CRAV et des sous-commissions cyclisme sur route, cyclo-cross, cyclo-tourisme, écoles de vélo et VTT,
- définition des missions de la CRAV et des sous-commissions,
- élaboration d'un règlement commun pour les activités réglementées et d'un calendrier régionale des épreuves / compétitions / manifestations,
- structuration de la gestion financière.

#### **Composition de la CRAV et des sous-commissions cyclisme sur route, cyclo-cross, cyclo-tourisme, écoles de vélo et VTT**

Voir le tableau des membres de la CRAV des Hauts de France [ICI](#).

Quatre des cinq sous-commissions n'étant composées pour l'instant que d'un seul membre (cyclo-tourisme et écoles de vélo) ou de deux (cyclo-cross et VTT), il est nécessaire de solliciter de nouvelles personnes afin de renforcer ces sous-commissions.

#### **Missions de la CRAV et des sous-commissions**

Les missions de la CRAV et des sous-commissions s'organisent autour de 6 axes :

Formation des animateurs, des officiels

Développement des activités vélo sur les territoires, en direction de publics spécifiques

Coordination des activités vélo :

- harmonisation des calendriers départementaux pour définir un calendrier régional d'épreuves / rencontres,
- élaboration et actualisation d'un règlement sportif régional pour les activités concernées valable dans l'ensemble des départements de la région,
- gestion des classements par catégorie pour les activités concernées
- validation des engagements aux épreuves fédérales

Gestion des activités et actions régionales :

- championnats régionaux
- rencontres régionales

Suivi des relations avec le siège fédéral, les comités départementaux et les autres fédérations (FFC, UFOLEP, etc)

Gestion financière

## Règlements et calendriers régionaux

### Cyclisme sur route / Cyclo-cross

Le règlement national cyclisme sur route, VTT et cyclo-cross (voir [ICI](#)) sera appliqué pour les courses FSGT organisées dans les Hauts de France et dans les cinq départements composant la région.

Les articles suivants viennent compléter ce règlement :

- **création d'une catégorie compétition / loisirs** accessible aux coureurs de la catégorie 5. La demande de descente de catégorie est à déposer auprès de la sous-commission cyclisme sur route chargée de statuer. L'autorisation de passage dans la catégorie compétition / loisirs est automatique pour les coureurs de la catégorie 5 âgés de plus de 70 ans.  
Lors des courses, le départ des coureurs de la catégorie compétition / loisir sera donné 30 secondes après celui des coureurs de la catégorie 5.
- Classement *de début de saison* par catégorie : les demandes de classement en catégorie 5 ne seront pas accordées aux coureurs de moins de 50 ans en amont du début de saison. Des descentes en cours de saison seront possibles.
- Descente de catégorie en cours de saison : un coureur devra avoir effectué au moins 5 courses avant de pouvoir faire une demande de descente. La sous-commission cyclisme sur route se réunira à mi-saison afin de statuer sur ces demandes.
- Correspondances de catégories :
  - titulaire d'un pass FFC âgé de moins de 45 ans ⇒ 2<sup>ème</sup> catégorie FSGT
  - titulaire d'un pass FFC âgé de 45 ans et plus ⇒ 3<sup>ème</sup> catégorie FSGT
- Classement des coureurs multi-licenciés FFC / UFOLEP / FSGT : le coureur sera classé dans la catégorie la plus haute résultant des correspondances FFC et UFOLEP.
- Catégorie d'accueil pour les cadets sortants : 4<sup>ème</sup> catégorie FSGT. Suite à la première victoire en course ou à l'accumulation de 5 points, le coureur monte en catégorie 3.

Pour rappel, les correspondances de catégories avec l'UFOLEP sont :

- ✗ catégorie GS UFOLEP ⇒ 5<sup>ème</sup> catégorie FSGT
- ✗ 3<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP ⇒ 4<sup>ème</sup> catégorie FSGT
- ✗ 2<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP ⇒ 3<sup>ème</sup> catégorie FSGT
- ✗ 1<sup>ère</sup> catégorie UFOLEP ⇒ 2<sup>ème</sup> catégorie FSGT

**Les coureurs licenciés dans une autre région que les Hauts de France et participant à une course FSGT organisée dans cette région devront se conformer à ce règlement.**

Un calendrier régional des courses sur route est arrêté : voir [ICI](#) ou sur <https://www.velofs5962.fr/>

A noter que le Championnat départemental de la Somme aura lieu le 8 mai 2019 (les coureurs des autres départements pourront participer à la course, hors classement départemental) et le Championnat régional le 1<sup>er</sup> juin à Bouquehault (à confirmer).

**La CRAV décide de mettre en place dès cette année un droit d'engagement** pour les clubs de VTT, cyclocross et cyclisme sur route souhaitant participer aux épreuves régionales de ces activités :

- 50 € pour les clubs n'organisant aucune épreuve au cours de la saison,
- 20 € pour les clubs organisateurs.

**Qualification au championnat de France FSGT 2019 à Bouquehault : demande exceptionnelle**

Compte-tenu des difficultés rencontrées en 2018 au sein de l'activité cyclisme sur route FSGT des Hauts de France, et notamment des divergences sur la répartition des coureurs par catégorie, une partie d'entre eux n'a participé qu'à un nombre réduit sinon nulle de courses. Le quota de 12 courses à atteindre pour pouvoir participer au prochain championnat de France FSGT sera donc difficile à respecter, seules 6 courses figurant au calendrier régional d'ici au championnat.

**Une demande de dérogation exceptionnelle est formulée auprès du CNAV afin de réduire le quota de 12 à 6 courses** afin de permettre à des coureurs des Hauts de France de participer à une épreuve fédérale organisée dans leur région ! Le CNAV statuera sur cette demande lors de sa réunion des 2 et 3 mars 2019.

## Cyclo-tourisme

Le nombre de clubs proposant spécifiquement cette activité est limité dans les Hauts de France : deux clubs le Pas-de-Calais, deux dans la Somme. Une étude plus précise est cependant à mener afin de s'assurer que d'autres clubs ne proposent pas cette activité.

La sous-commission retient trois axes de travail :

- mettre les clubs de la région en contact,
- solliciter les responsables de ces clubs pour qu'ils intègrent la CRAV,
- organiser des rassemblements régionaux, des trajets de ville à ville, etc.

## VTT

Les clubs sont principalement affiliés dans le Pas de Calais et dans la Somme. Des différences significatives sont à noter dans le contenu de l'activité proposée. Dans la Somme, il existe une activité importante de randonnée VTT et pédestre et de randonnée familiale en plus des épreuves compétitives alors que dans le Pas de Calais, il s'agit principalement d'une activité de compétition.

Le comité de la Somme organise le Challenge Somme de début mars à fin juin consistant en une dizaine de compétitions organisée conjointement avec l'UFOLEP . A partir de septembre, le comité laisse la place à un challenge Seine Maritime auquel participent des VTTistes de la Somme.

Dans la Somme, les épreuves sont organisées sur des circuits spécifiques VTT (circuits longs).

Dans le Pas de Calais, la saison se déroule du 1<sup>er</sup> septembre à début mars, sur des circuits cyclo de deux à trois kilomètres.

**Règlement et calendrier régionaux :** compte-tenu de l'organisation actuelle, les deux calendriers sont compatibles pour former un calendrier régional, avec un début de saison (année civile) dans la Somme puis une seconde partie dans le Pas-de-Calais.

Le classement des coureurs se fera par catégories d'âge, selon les mêmes modalités qu'actuellement.

La participation au championnat régional ne sera possible que pour les coureurs ayant participé à au moins 6 organisations vététistes dans l'année précédent le championnat (de date à date). Le championnat régional sera organisé début mars. Cette année il se déroulera à Barlin (62) le 3

mars ; faute d'anticipation cette saison, une course se déroulera à la même date dans la Somme. La coordination des deux calendriers permettra d'éviter cette situation à l'avenir.

## **Gestion financière**

La gestion financière concerne principalement les activités compétitives nécessitant le versement d'une participation financière des coureurs, l'achat de maillots, coupes, etc. Actuellement, cette gestion est assumée par le comité du Pas-de-Calais et sa trésorière, Carole Pierre.

En attendant d'avoir organisé une rencontre entre les responsables du comité régional et du comité 62, le fonctionnement actuel est maintenu, jusqu'à la fin de la saison d'hiver (fin mars) au moins. Des dispositions nouvelles pourront être prises ensuite si cela s'avérait nécessaire.